

## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU BUDGET 2026 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2026-2027 ET 2028

**Avis public** est par les présentes donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, et ce, conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

**Que** le budget pour l'exercice financier 2026 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028 seront déposés et adoptés lors d'une session extraordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le 13 janvier 2026 à 20h30, en la salle Mario-Gauthier de l'hôtel de ville.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 18 décembre 2025.

*Marie-Eve Charron*

Marie-Eve Charron, technicienne juridique  
Greffière adjointe